



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Du 4 février 2017 à 14h
de l'ACP Léopoldville 11(BCE :0825.828.405)

ORDRE DU JOUR & DECISIONS :

1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée :
- la séance est ouverte à 14h, tous les copropriétaires sont présents ou représentés.
Excepté Mr Deghani (50/000), Mr Demortier (20/000), Mr Wood (20/000), Mme Moretto (20/000) et Mme Van Hauwermeiren (100/000)
Il est donc comptabilisé 790 quotités sur 1000, l'AG peut donc se tenir.
2. Nomination du Président de séance. Décision et Vote :
- Madame Voicescu à l'unanimité des quotités présentes ou représentées
3. Tubage cheminée colonne P pour remplacement chaudière à condensation devenue obligatoire + mise aux normes des chaudières existantes. Lecture et explication des rapports déjà obtenus ainsi que des devis (pour rappel 2 appartements sans chauffage actuellement). Décision et vote :
- Il est décidé à l'unanimité des quotités présentes ou représentées de faire réaliser les tests sur l'ensemble des conduites (de tous les appartements de l'immeuble) de gaz ainsi que sur l'ensemble des chaudières en fonction afin de respecter la demande de la commune mais surtout afin d'assurer la sécurité de chacun des appartements.
D'après la société LD Technic et d'autres fournisseurs (voir ci-joint), aucune des chaudières encore en fonction dans la colonne P ne seraient conformes (excepté au 6^e étage), il faudra donc dans ce cas tuber la cheminée existante et remplacer les 5 chaudières connectées sur ce conduit et ce afin de respecter les nouvelles normes et législations.
Des solutions alternatives ont été et sont encore analysées afin de faire passer les tubes des 2 chaudières HS actuellement (1^{er} et 5^e) par d'autres conduits mais malheureusement il ne semble pas qu'une solution raisonnable et économique puisse être envisagée.

Si les tests des 3 chaudières encore en fonction actuellement sur cette colonne sont positifs et permettent d'être encore en fonction, il sera alors envisagé la désolidarisation de certains appartements.

Il est également décidé de diviser les frais inhérents au tubage de la ou les 2 cheminées par colonne et par unité.

Il est rappelé qu'à ce stade aucune analyse n'a été faite sur la conduite et sur les



chaudières de l'autre colonne, il est important que les propriétaires concernés sachent qu'on risque d'arriver à la même conclusion pour cette conduite.

Le syndic engagera la commande des tests dans les plus brefs délais et compte sur la disponibilité de l'ensemble des occupants afin de réaliser le moins de passage possible dans l'immeuble.

Il est décidé à l'unanimité des quotités présentes ou représentées de réaliser une AGE le 4 mars prochain afin de confirmer la solution possible d'après les attestations reçues.

4. Alimentation du fond de réserve. Décision et vote :
 - Il est décidé à l'unanimité des quotités présentes ou représentées de décider cela lors de la prochaine AGE du 4 mars.
5. Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal :
 - La séance est levée à 16h15

X X X

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. De Bruyn".

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "W. Van den Berghe".

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Gysens".

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "H. Peeters".